



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques démographiques et sociales :

Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

Rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, en réponse à une demande que cette dernière a formulée à sa trente-troisième session**, le rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités. La Commission souhaitera peut-être :

- a) Formuler des observations sur les résultats de la première réunion du Groupe de Washington;
- b) Se pencher sur les thèmes des futures réunions du Groupe.

* E/CN.3/2003/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24), par. 1.*



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Objectifs	3–4	3
III. Points ayant fait l'objet d'un accord	5	4
IV. Diffusion des résultats de la première réunion du Groupe de Washington	6	5
V. Planification des réunions à venir	7–11	5

I. Introduction

1. Le Groupe de Washington sur la mesure des incapacités a été créé par l'Organisation des Nations Unies en vue de permettre à la communauté internationale de traiter les thèmes et les propositions avancés au Séminaire international des Nations Unies sur la mesure des incapacités. La première réunion, qui s'est tenue à l'invitation du National Center for Health Statistics des États-Unis d'Amérique, a eu lieu du 18 au 20 février 2002 à Washington. Le groupe chargé de planifier cette réunion était constitué de représentants de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), du Mexique et de l'Ouganda. Des représentants des bureaux de statistique de 30 pays et d'un État du Commonwealth des États-Unis ont participé à la réunion. Étaient également représentés EUROSTAT, qui coordonnait le Système statistique européen, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des organisations internationales d'handicapés. Cinquante-huit personnes au total ont participé aux trois jours de session visant à aboutir à un accord sur une mesure générale des incapacités dont on puisse recommander l'utilisation pour la réalisation de recensements et d'enquêtes dans le monde. Le groupe avait aussi pour objectif d'élaborer un programme de réunions futures qui donne la priorité aux problèmes les plus pressants en matière de mesure des incapacités et de collecte de données.

2. Le Groupe de Washington a réaffirmé que l'on avait besoin d'un « groupe d'étude » qui puisse :

a) Encourager les bureaux de statistique du monde entier à recueillir et à produire régulièrement des données statistiques relatives aux incapacités dans les populations;

b) Aider les pays à recueillir des données sur les incapacités par le biais de recensements et des systèmes nationaux de statistique, dans la limite des ressources disponibles et en tenant compte des priorités propres à chaque pays; et

c) Comprendre le rôle que jouent les systèmes statistiques dans la fourniture de données relatives aux incapacités aux décideurs qui cherchent à encourager la pleine participation des handicapés et à améliorer leur qualité de vie.

II. Objectifs

3. Le Groupe de Washington a commencé par examiner les objectifs définis par le Comité de planification. À l'issue des sessions et des discussions, le Groupe a revu ces objectifs et en a affiné la formulation de manière à mieux rendre compte des conclusions auxquelles on avait abouti. Ces objectifs, qui ont été approuvés avec enthousiasme par les participants et ont servi de base à l'élaboration d'un plan de travail, sont les suivants :

a) Aider à mettre au point une série de mesures générales des incapacités qui puissent être utilisées lors des recensements, des enquêtes nationales par échantillons ou autres travaux statistiques, et fournir les données de base nécessaires relatives aux incapacités dans le monde;

b) Recommander un ou plusieurs ensembles de rubriques d'enquête qui permettent de mesurer les incapacités, ou des principes pour la conception de ces rubriques, qui puissent servir d'éléments dans les enquêtes sur la population ou

d'éléments supplémentaires dans les enquêtes de spécialité. Ces ensembles seront liés aux mesures générales; et

c) Se pencher sur les problèmes méthodologiques de mesure des incapacités que les participants considèrent comme étant les plus urgents.

4. Les mesures dont il est fait état dans les objectifs 1 et 2 ci-dessus devront, dans la mesure du possible, être comparables d'un point de vue culturel. On se servira du modèle de Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, qui peut contribuer utilement à l'élaboration de telles mesures.

III. Points ayant fait l'objet d'un accord

5. Les participants se sont entendus sur la plupart des points examinés. Lors des travaux de clôture de la réunion, ils ont fait le point des discussions et entériné les conclusions suivantes :

a) Il est important et possible d'élaborer des mesures générales des incapacités qui soient comparables à l'échelle internationale. Pour réduire le risque de malentendus auxquels les significations multiples du mot anglais « global » pourraient donner lieu, on devrait remplacer l'expression « global measure » par l'expression « general disability measure (or question) »;

b) Comme les mesures générales des incapacités se prêtent à de multiples utilisations, il pourrait être nécessaire de mettre au point différentes mesures générales comparables à l'échelle internationale qui puissent servir chacune à des usages bien précis;

c) Il faudrait mettre au point un ensemble réduit de mesures qui puissent être utilisées pour les recensements et les enquêtes. Il faudrait que l'ensemble plus large de mesures (questions) soit mis en corrélation avec un ensemble réduit d'indicateurs;

d) Pour l'élaboration de mesures des incapacités, il a été convenu qu'il faudrait :

i) Qu'il existe un lien évident entre l'objet de ces mesures et la mise en oeuvre d'un ou de plusieurs indicateur(s);

ii) Qu'il existe une définition claire et précise de l'aspect de « l'incapacité » devant être mesuré;

iii) Que l'on fasse montre de souplesse pour la traduction, dans différentes langues, d'un document de référence dont il aura été convenu (et qui définisse clairement les concepts à utiliser, la manière dont les questions doivent être formulées et les catégories de réponses), de sorte que chaque pays puisse utiliser la terminologie appropriée;

iv) Que les limites des mesures générales soient précisées;

v) Que l'on spécifie la façon dont l'aide individuelle ou l'utilisation d'appareils est traitée en relation avec la mesure;

e) Pour l'élaboration d'un indicateur général comparable à l'échelle internationale, il faudrait en premier lieu mettre l'accent sur la dimension activité de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé;

- f) Il faudrait que le Groupe de Washington s'attache à :
- i) Fournir un appui technique aux fins de la mise au point de mesures générales comparables à l'échelle internationale; et à
 - ii) Mettre en place un programme de recherche et d'essai aux fins de la mise au point d'indicateurs;
- g) Il faudrait que les questions qui sont posées dans le cadre de recensements et d'enquêtes aux fins de la mise au point d'indicateurs soient libellées de façon à éviter les mots à connotation négative, tel que « handicap »;
- h) Il faudrait que les handicapés soient associés à la mise au point d'indicateurs;
- i) À l'issue des réunions susmentionnées, il conviendrait d'accorder une priorité élevée à la constitution de réseaux qui permettent aux participants de collaborer entre eux, ainsi qu'au lancement d'un processus par lequel une assistance technique pourrait être fournie aux pays pauvres en ressources;
- j) Enfin, il faudrait établir, à l'issue de la première réunion du Groupe de Washington, une liste des questions, classées par ordre de priorité, qui devront être traitées lors des réunions futures.

IV. Diffusion des résultats de la première réunion du Groupe de Washington

6. Il a été convenu que les résultats de la première réunion du Groupe de Washington seraient diffusés par différents moyens. Le Président du Groupe chargé de planifier la première réunion a présenté un bref rapport à la réunion de mars 2002 de la Commission de statistique de l'ONU. Le rapport intégral de cette réunion a été affiché sur le site Web (voir <<http://www.cdc.gov.nchs/citygroup.htm>>) et diffusé dans tous les lieux où les documents de Groupe sont habituellement distribués. En outre, tous les exposés présentés lors de la réunion peuvent également être consultés sur le site Web. Enfin, certains textes du Groupe de Washington seront publiés dans un numéro spécial de la revue *Research in Social Science and Disability*, revue pratiquant l'examen collégial et publiée par Elsevier. Les textes qui seront inclus dans cette publication à paraître sous forme d'ouvrage relié seront des extraits d'exposés présentés au premier Séminaire des Nations Unies sur la mesure des incapacités et à la première réunion du Groupe de Washington, ainsi que du rapport complémentaire du Groupe.

V. Planification des réunions à venir

7. L'objectif visé par le Groupe de Washington est de recommander l'élaboration d'un ensemble de mesures générales des incapacités qui soient comparables et puissent servir à différentes fins. À cette fin, il faudra :

- a) Achever la mise au point d'une matrice conçue et approuvée à la première réunion qui mette en corrélation avec l'objet des mesures générales proposées les définitions conceptuelles, les rubriques, les questions de référence et

les caractéristiques des questions, y compris pour déterminer si la durée est un important élément à prendre en compte;

b) Évaluer les mesures actuellement utilisées en corrélation avec les dimensions de la matrice;

c) Examiner les résultats des essais méthodologiques de mesures générales effectués dans différents pays dont le Canada, l'Australie et certains États européens; et

d) Tester, si possible, dans plusieurs pays, et notamment dans des pays en développement, une ou deux des mesures générales proposées et rendre compte des résultats ainsi obtenus à la prochaine réunion.

8. La deuxième réunion aura lieu à Ottawa les 9 et 10 janvier 2003. Outre certaines organisations internationales de statistique, 20 pays ont confirmé qu'ils y participeraient.

9. L'objectif premier de la réunion susmentionnée consistera à établir, sous sa forme définitive, une matrice qui permette une classification transversale des fonctions que la mesure générale des incapacités est censée remplir (en d'autres termes, de l'usage qui sera fait des données) au moyen d'une typologie de questions portant sur des caractéristiques comme la gravité, la durée et l'étiologie de l'incapacité et la place que cette dernière occupe dans la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. Un petit groupe de travail constitué de représentants de l'Italie, de l'ONU et des États-Unis est en train de mettre au point cette matrice dont la version conceptuelle comporte des cellules qui décrivent, pour chaque caractéristique, les informations nécessaires à la réalisation d'un objectif donné. En outre, on est en train de mettre au point une version empirique de la matrice qui évalue les caractéristiques des mesures générales actuellement utilisées en fonction des dimensions de ladite matrice. Les deux matrices qui décrivent en détail ce qu'il faut mesurer pour remplir les objectifs visés et ce qui a été mesuré au moyen d'indicateurs généraux existants ont pour objet d'aider le Groupe de Washington à recenser les lacunes qui existent au niveau de la mesure des incapacités et à mieux orienter les travaux qui à l'avenir seront consacrés à la mise au point de mesures générales des incapacités comparables à l'échelle internationale. Les débats seront aussi axés sur la présentation des résultats des recherches en cours ou prévues consacrées à la mesure des incapacités, notamment ceux du recensement canadien de 2001 et de certains travaux méthodologiques menés en Australie. En outre, on procédera, à titre de prélude aux travaux futurs, à un examen des aspects de la mesure des incapacités, touchant à la participation et à l'environnement.

10. Il a été proposé que le Groupe de Washington tienne une autre réunion à l'automne 2003, à l'occasion de l'Année européenne des personnes handicapées. L'on saura dans environ deux mois si ce projet est réalisable. Le groupe chargé de la planification est constitué de représentants des pays et groupes de coopération ci-après : Australie, Belgique, Brésil, Canada, États-Unis d'Amérique, EUROSTAT, Hongrie, Italie, Ouganda, Pays-Bas et Pologne. La participation de certains pays susmentionnés est subordonnée à l'accord des autorités nationales compétentes.

11. Lors de la réunion européenne et des réunions futures, d'autres questions esquissées par le Groupe de Washington seront abordées. Le Groupe aura pour deuxième objectif de rechercher et d'examiner des séries de mesures, liées aux

mesures générales, qui puissent servir d'éléments d'enquête. Les questions touchant aux facteurs environnementaux et à la participation sont d'une importance particulière à cet égard. Le troisième objectif consiste à mettre l'accent sur les problèmes de méthodologie. Deux points sont actuellement à l'examen : les populations dites « spéciales », s'agissant en particulier de la collecte de données relatives aux problèmes de santé mentale, et l'utilisation de données administratives prises séparément ou en corrélation avec des données provenant d'enquêtes ou de recensements. L'on considère que trois autres réunions seraient nécessaires pour achever le plan de travail. L'on a également estimé qu'il serait bon, à chaque réunion, de faire le bilan des progrès accomplis et d'évaluer les décisions relatives à la poursuite des travaux consacrés à un thème donné.
